



ID: 013-251301099-20241203-CA031212-DE



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 3 décembre 2024 (en hybride - loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N°: 2024/62

Débat d'Orientations Budgétaires 2025

16.Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Agnès ROSSI (CR), Eric HANSEN (OFB), Frédérique GERBEAUD-MAULIN (OFB), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Richard CHEMLA (Métropole NCA), Sébastien FOREST (DREAL), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), Cécile CHERY (ADEME), Magali GOLIARD (LPO), Julie DELAUGE (CEN), Bertrand LIENARD (CBNA), Philippe CARLES (CCIR), Nathalie VAN DEN BROECK (CESER), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Claire POULIN (ARBE)

9 Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Georges BOTELLA (CR), Christophe MADROLLE (CR), Marielle FABRE (CD84), Marion MAGNAN (CD04), Gilles VINCENT (Métropole TPM), François FOUCHIER (Conservatoire du Littoral), Patricia LEVY-LEONESIO (FNE), Jean MANGION (PNRs), Gérard BRUN (Chambre régionale d'Agriculture)

10 Participaient également (non-votants): Audrey MICHEL (ARBE), Béatrice MAYEN (CD04), Carole TOUTAIN (CD84), Véronique ARFI (CA Grand Avignon), Frédéric FIORE (Paierie régionale), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

Membres titulaires présents :16 sur 25 Quorum atteint

Considérant

Que depuis la loi « Administration Territoriale de la République », il est obligatoire dans les deux mois précédents le vote du budget de tenir le débat d'orientation budgétaire, et ce afin de discuter des grandes orientations financières sur le fondement notamment des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il doit porter sur :

- Les orientations générales du budget de l'exercice à venir ;
- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- L'évolution et les caractéristiques de l'endettement et des ressources de la collectivité.

Que le débat d'orientations budgétaires permet de faire un point sur l'état des finances de l'Agence, et sur les projets à venir sur le budget 2025 ,

Qu'il est présenté dans un premier temps le contexte national et les évolutions budgétaires 2025 de la loi de finances ;

Qu'ensuite, la Présidente de l'ARBE expose les orientations budgétaires 2025 ;

Que concernant les dépenses de fonctionnement, elles sont estimées à environ 3 980 000 €, soit 4,8 % d'augmentation par rapport au budget primitif 2024. Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont les charges de personnel, les charges de gestion courante et les charges directes liées aux missions :

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le



ID: 013-251301099-20241203-CA031212-DE

- Les charges courantes: l'agence est toujours dans une logique d'économie et de maitrise de ses dépenses. Elles sont estimées à environ 755 000 € soit en légère baisse de 2,4 % par rapport à 2024 notamment liées à une réduction de notre parc photocopieurs et une diminution de la provision pour l'ajustement ou l'annulation des rattachements de produits.
- Les charges de personnel : il est proposé environ 2 900 000 € pour les dépenses de personnel soit une augmentation de 2% par rapport à 2024 liée au recrutement de contractuels pour assurer les nouvelles missions confiées à l'ARBE notamment :
 - L'analyse régionale des continuités écologiques
 - Une mission ponctuelle pour des actions de jumelage et le montage d'un dossier de financements pour prolonger la coopération entre le Costa Rica et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur finalisée en 2024
 - l'analyse de la capacité de charge de 5 sites exemplaires
- Les dépenses directes liées aux missions : elles sont évaluées pour 2025 à environ 450 000 € soit une augmentation de 18% par rapport à 2024 liées aux missions supplémentaires et au déploiement d'outils spécifiques concernant certaines missions.

Que concernant les recettes de fonctionnement, en ilen avec les dépenses de fonctionnement, elles sont en légère augmentation en 2025, soit environ 3 370 000 € du fait de nouvelles missions :

- Les contributions statutaires seront identiques à 2024 soit 960.000 €,
- les subventions seront déposées auprès de nos financeurs habituels que sont la Région, l'Agence de l'eau, la DREAL, l'ADEME à partir du programme d'actions 2025 et des dépenses associées définis avec les différents partenaires
- De nouveaux financements déposés en 2024 (acquis ou en cours d'Instruction) permettront de déployer de nouvelles actions en 2025
 - Analyse régionale des continuités écologiques pour alimenter les réflexions du futur SRADDET (Fonds vert/DREAL)
 - Actions de coopération des espaces naturels protégées de Provence-Alpes-Côte d'azur et du Costa Rica (financement acquis Région)
 - l'analyse de la capacité de charge de sites exemplaires (financement acquis Région)
 - Création d'un portail web Espèces exotiques envahissantes et d'une plateforme dématérialisée Espèces animales exotiques envahissantes

Que la section d'investissement est liée aux projets à venir pour l'agence. N'étant pas constituée de dépenses récurrentes comme la section de fonctionnement, elle est souvent dotée d'enveloppes budgétaires globales pour répondre aux besoins de l'agence ou des missions.

Qu'en 2025, il est prévu des dépenses d'investissement stable à hauteur d'environ 310.500€ pour améliorer les outils et le cadre de travail. Il s'agira d'une part d'acquisition de matériel informatique et de création de site internet, et d'autre part de la rénovation des locaux en lien avec les services de la Région non réalisée en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- De prendre acte de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires 2025 à retenir pour l'ARBE.

Fait et délibéré à Marseille, le 3 décembre 2024

Pour copie conforme,

La Présidente,

Anne CLAUDIUS, PETIT